

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

**pour le projet de reméandrage du ruisseau de Mazaye dans le marais de Paloux
Saint Pierre le Chastel (63)**

**A L'ATTENTION DE MADAME LE MAIRE DE SAINT PIERRE LE CHASTEL
Copie à Mesdames la Préfète du Puy-de-Dôme et la vice-présidente du TA**

Enquête publique du 23 avril au 23 mai 2019

Le marais du Paloux, situé sur la commune de Saint Pierre le Chastel (63) présente une importante diversité écologique, sur une des plus grandes zones humides de la région des Combrailles. Cependant, des travaux de curage et de recalibrage effectués il y a une trentaine d'années ont engendré des dysfonctionnements qui mettent à mal son équilibre. Ce projet de renaturation consiste en un reméandrage du ruisseau du Mazaye qui traverse ce marais ; il est une des actions phares inscrites au plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible « butte et marais de Saint Pierre le Chastel » et au contrat Territorial Sioule et affluents.

La participation du public lors de cette enquête a été particulièrement peu active : aucune rencontre avec le commissaire enquêteur, une seule remarque portée sur le registre d'enquête, aucun courrier de la part du public.

Cette enquête porte à la fois sur l'autorisation environnementale, et sur la demande de déclaration d'intérêt général.

Dossier d'autorisation environnementale

Ce projet doit permettre une reconquête du milieu naturel lui conférant une plus-value environnementale.

⇒ Voici tous les points positifs que j'ai pu relever au cours de cette enquête :

L'objectif louable du projet est de favoriser le retour d'une faune disparue, notamment les poissons et les loutres, et ce en recherchant une augmentation de la vitesse de l'eau (freinée actuellement par l'envasement récurrent), ce qui est un atout à la fois pour ce marais, mais aussi pour la Sioule à laquelle il est directement connecté.

Les travaux sont prévus pour ne pas engendrer d'incidence défavorable notable vis-à-vis des zones Natura 2000 / Espace Naturel Sensible (ENS) / Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF). Ils seront réalisés par des engins à faible portance et avec la réalisation d'une piste provisoire de chantier qui servira de fond de forme du futur lit pour préserver au maximum les lieux. Par ailleurs, ils seront effectués à la fin de l'été et l'automne, ce qui est le meilleur moment pour amoindrir les impacts sur la flore et la faune.

Une attention particulière sera portée pour éviter la prolifération d'espèces floristiques envahissantes.

Le projet limitera les sentiers d'accès du public pour préserver l'espace naturel.

Il n'y a eu aucune intervention ni observation du public contre le projet, la seule écrite sur le registre est très favorable.

⇒ Je n'ai relevé aucun point négatif.

Pour toutes les raisons citées ci-dessus, j'émet un **avis favorable** à ce projet de renaturation par reméandrage du ruisseau de Mazaye, dans le marais de Paloux, commune de Saint Pierre le Chastel, dans le cadre d'une **autorisation environnementale**.

Dossier de demande de Déclaration d'Intérêt Général

Pour les raisons exposées ci-dessus, j'ai émis un avis favorable à ce projet dans le cadre de l'autorisation environnementale, mais la réalisation de celui-ci ne peut se faire qu'en pénétrant sur des parcelles privées qui longent le ruisseau et dont l'emprise, de fait, va jusqu'à la moitié du lit actuel.

⇒ Voici tous les points positifs que j'ai pu relever au cours de cette enquête :

Le reméandrage projeté est prévu pour être effectif uniquement sur les parcelles appartenant à la commune (cf cartes pages 14 et 15 du dossier), les parcelles privées n'étant impactées que pendant les travaux (des conventions sont prévues avec les différents propriétaires privés pour gérer cette période). Et il n'y a aucun bail ni de fermage consentis sur les parcelles de la commune.

Les buses d'alimentation pour l'irrigation seront conservées, même si les terrains concernés représentent *a priori* peu d'intérêt pour l'agriculture.

Il n'y a aucune observation de la part des propriétaires concernés.

⇒ Je n'ai relevé aucun point négatif.

Pour toutes les raisons citées ci-dessus, j'émet un **avis favorable** à ce projet de renaturation par reméandrage du ruisseau de Mazaye, dans le marais de Paloux, commune de Saint Pierre le Chastel, dans le cadre d'une **demande de Déclaration d'Intérêt Général**.



Bernard Piganiol, commissaire enquêteur, à Chamalières, le 28 mai 2019